

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2016

Nombre de
conseillers :
en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

L'an deux mille seize le 11 avril à 19 heures, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué le 5 avril 2016, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Pierrette MUNIER, Sinclair VOURIOT, Laurent DELPECH, Edwige LAGOUGE, Frédéric NION, Laurent SIMON, Patrick MAILLARD, Pascal LEROY, Jacques AUGUSTIN, Jean Michel BARAT, Chantal BRUNEL, Jean-Marie JACQUEMIN, Jean TASSIN.

formant la majorité des membres en exercice

POUVOIRS DE :

Thibaud GUILLEMET à Edwige LAGOUGE, Denis MARCHAND à Jean Paul MICHEL, Patrick GUICHARD à Laurent SIMON, Roland HARLE à Pascal LEROY, Christian ROBACHE à M. Sinclair VOURIOT.

Monsieur Jean Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU STIF POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE HUIT POINTS D'ARRET D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- **Mise en accessibilité de 6 points d'arrêt situés dans la ZAE de Marne et Gondoire, à Lagny-sur-Marne**

Les arrêts suivants seront mis en accessibilité :

- Les points d'arrêt « RIE »
- Les points d'arrêt « Jacquard »
- Les points d'arrêt « Ampère »

- **Mise en accessibilité d'un point d'arrêt dans la ZAE des Portes de la Forêt à Collégien**

L'arrêt suivant sera rendu accessible :

- « ZI 1 »

- **Mise en accessibilité d'un point d'arrêt dans la rue de l'Etang, à Bussy Saint Martin**

L'arrêt suivant sera mis en accessibilité :

- « Rentilly » dans le sens Torcy vers Lagny-sur-Marne

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- APPROUVE les projets
- ACCEPTE de porter la maîtrise d'ouvrage des projets
- SOLLICITE auprès du STIF une subvention au taux maximum
- DIT que les crédits sont prévus au budget communautaire
- AUTORISE le Président ou un de ses représentants à solliciter des subventions auprès du Syndicat des Transports d'Ile de France et à signer tout document nécessaire aux projets

PROJET D'AVENANT "CHAPEAU" AUX QUATRES CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) ENTRE LA CAMG ET LA SFDE (VÉOLIA) POUR L'EXPLOITATION PAR AFFERMAGE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT.

1. OBJET DE L'AVENANT

Le projet d'avenant « chapeau » annexé à la présente note vaut avenant n°3 au contrat « Sud », avenant n°2 au contrat « Nord », avenant n°2 au contrat « Jablines » et avenant n°2 au contrat « Bussy ».

Celui-ci a pour objet d'ajuster précisément les programmes de renouvellement 2016 des contrats « Sud », « Nord » et « Bussy » ainsi que le programme de réhabilitation 2016 du contrat Sud, de sorte que ne soient traitées au cours de cette dernière année d'exercice, que les prestations indispensables au maintien en bon état du patrimoine de la collectivité.

L'objectif étant de dégager, après mise en œuvre des programmes 2016, un solde positif de 447 000 € correspondant à la somme due par la collectivité à Véolia suite à l'avenant n°1 au contrat de Bussy.

Synthèse des flux financiers résultant de l'application de cet avenant :

Montants à solder	Montant hors taxes
SOLDES DES COMPTES DE RENOUVELLEMENT ESTIMES AVANT TRAVAUX A FIN 2016	
Contrat Sud	279 156,81 €
Contrat Nord	162 502,88 €
Contrat Bussy	26 263,73 €
TRAVAUX DE REPRISE PARTIELLE DE CANALISATION TELS QUE DEFINIS PAR L'ARTICLE 60 DU CONTRAT ET LE COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL	
Contrat Sud	335 000,00 €
SOMMES DUES AU DELEGATAIRE PAR LA COLLECTIVITE	
Contrat Bussy	
Au titre de l'article 8 de l'avenant n°1	-175 000,00 €
Au titre de l'article 9 de l'avenant n°1	-272 000,00 €
SOLDE DE MONTANT DE TRAVAUX A DEVOIR PAR LE DELEGATAIRE	355 923,42 €

Montants des travaux programmés en 2016 au titre des articles 1 et 2 des présentes	Montant hors taxes
TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT	
Contrat Sud	147 850,00 €
Contrat Nord	53 200,00 €
Contrat Bussy	5 523,42 €
TRAVAUX DE REPRISE PARTIELLE DE CANALISATION	
Contrat Sud	149 350,00 €
MONTANT DES TRAVAUX PROGRAMMES EN 2016	355 923,42 €

Le contrat avec la SAUR pour la commune de Montévrain ne nécessite pas d'avenant, les obligations contractuelles ayant été respectées dans leur totalité.

2. INCIDENCE FINANCIERE

L'application de cet avenant « chapeau » n'a aucune incidence sur le montant des redevances liées aux contrats d'affermages existants entre la collectivité et ses délégataires.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, émet un avis favorable, préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- VALIDER le projet d'avenant chapeau qui vaut avenant n°3 au contrat « Sud », avenant n°2 au contrat « Nord », avenant n°2 au contrat « Jablines » et avenant n°2 au contrat « Bussy ».
- AUTORISER le Président à signer tous les documents afférents

DECLARATION D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU MOULIN DE JOSSIGNY

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, émet un avis favorable, préalable à la délibération du conseil communautaire pour :

- DECLARER d'intérêt communautaire le moulin à vent de Belle-Assise de Jossigny
- AUTORISER le Président à signer les documents afférents à cette déclaration.

PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LA LOCATION D'AUTOCARS AVEC CHAUFFEURS

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la location d'autocars avec chauffeurs,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à engager une consultation pour la passation d'un appel d'offre ouvert concernant la location d'autocars avec chauffeurs sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire, à bons de commandes, sans minimum et avec un maximum par membre identifié dans la convention de groupement de commandes.

Décomposé en 2 lots :

- Lot 1 – transports réguliers
- Lot 2 – transports occasionnels
- AUTORISE le Président à signer ledit marché au terme de cette consultation ainsi que toutes les pièces afférentes,
- DIT que les crédits sont prévus au budget de chaque membre du groupement de commandes de l'exercice considéré.

PREPARATION DU SEMINAIRE DES MEMBRES DU BUREAU ET DES MAIRES

Questions diverses :

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h20.



